

**Programme des marques de reconnaissance d'Optimist International et  
Programme des mesures incitatives du président international**

**I-8**

Le Programme des marques de reconnaissance, élaboré et approuvé par le conseil d'administration d'Optimist International dans le but de poursuivre les divers objectifs de l'organisation, devra être à long terme et à portée stratégique.

Le Programme des mesures incitatives annuel peut être conçu par le président élu avec la participation des cadres supérieurs, conformément aux lignes directrices du Programme des marques de reconnaissance de base. Les programmes des marques de reconnaissance et des mesures incitatives seront des programmes annuels, et mettront l'accent sur les enjeux tactiques de l'année en cours. Les programmes des marques de reconnaissance et des mesures incitatives seront approuvés par le conseil d'administration international dans le cadre d'une réunion ordinaire du conseil avant que n'importe quelle partie du programme ne soit communiquée à un ou plusieurs membres d'Optimist International.

(Mars 1985; déc. 1987; juin 1988; mars 1989; mars 1992; déc. 2005; déc. 2010; avril 2011)